



# Cantine scolaire du SICOVAL

Vous pouvez télécharger chaque mois le menu de la cantine sur le site :

[https://www.sivurs.com/page.php?menu\\_mois=1](https://www.sivurs.com/page.php?menu_mois=1)

Il y a du nouveau dans les assiettes de vos enfants.

**Il y a du nouveau et du bon dans les assiettes de vos enfants !**

**Loi d'Édouard**  
Le 10 août 2012, le Parlement a adopté la Loi d'Édouard, dite Loi relative à la restauration scolaire. Cette loi vise à améliorer la qualité de la restauration scolaire et à promouvoir les produits locaux.

- 1 FAVORISER**  
LES PRODUITS LOCAUX  
L'État accorde une aide aux communes et aux départements pour favoriser l'achat de produits locaux.  
Au moins 30 % de produits régionaux dans les menus de la restauration scolaire.  
Cet objectif est inscrit dans l'article 10 de la Loi d'Édouard.
- 2 DIVERSIFIER**  
LES MENUS EN FAVORISANT LES PRODUITS LOCAUX  
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, les menus doivent être plus variés et inclure plus de produits locaux.  
Au moins 30 % de produits locaux dans les menus.  
L'État accorde une aide aux communes et aux départements pour favoriser l'achat de produits locaux.
- 3 LUTTER**  
CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE  
L'État accorde une aide aux communes et aux départements pour favoriser l'achat de produits locaux.
- 4 SUPPRIMER**  
LES PRODUITS EN UN SEUL USAGE  
L'État accorde une aide aux communes et aux départements pour favoriser l'achat de produits locaux.

**LE SERVICE COMMUN DE RESTAURATION DU SICOVAL**  
Des plats savoureux adaptés aux besoins des enfants, dans des conditions optimales de sécurité, pour un environnement sain.

Pour connaître les modalités de mise en œuvre de la Loi d'Édouard : <http://www.sivurs.com/le-sivurs>

   